



# Nouveau protocole Covid-19 à compter du Lundi 14 Mars 2022

publié le 11/03/2022

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance ci-après du nouveau protocole sanitaire à compter du Lundi 14 mars 2022.

Le protocole sanitaire passera au niveau 1 pour l'ensemble des écoles et établissements scolaires.

Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes d'élèves ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives.

Les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

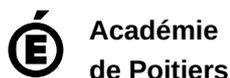
Le passage au niveau 1 implique également la fin de l'obligation du port du masque en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire. En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée à compter du 14 mars 2022 pour tous les personnels ainsi que pour les collégiens et les lycéens, en cohérence avec les évolutions retenues en population générale.

Vous trouverez, enfin, en pièce jointe, le protocole suivi en terme de contact-tracing et les modalités de suivi sanitaire.

Restant à votre disposition.

Respectueuses salutations.

Mme PERACHE, Principale



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**